

PRESTATIONS HANDICAP

OBJET

Permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder aux prestations et services gérés par la Maison Départementale Personnes Handicapées (MDPH)

PUBLIC CONCERNE

Toute personne résidant sur la commune souhaitant faire une demande de :

- Reconnaissance de Travailleur Handicapé (RQTH) avec ou sans formation de reclassement (pour public en âge de travailler)
- Carte Mobilité Inclusion (CMI) avec Mention Invalidité (CMI-I) ou Mention Priorité (CMI-P) ou Mention Stationnement (CMI-S)
- Allocation Adulte Handicapé (sous conditions de ressources)
- Prestation de Compensation du Handicap pour une aide :
 - humaine : accompagnement de la personne, démarches administratives, pas ou peu de ménage
 - technique (matériel, équipement)
 - animalière
- Renouvellement Allocation Compensatrice Tierce Personne

PROCEDURE

Prendre rendez-vous auprès du CCAS Action sociale. Un entretien sera proposé pour :

- Informer – conseiller sur le type de prestations Maison Départementale Personnes Handicapées (MDPH) les plus adaptées aux besoins de la personne
- Remettre le ou les formulaires MDPH correspondant au-x besoin-s du demandeur
- Aider au remplissage si besoin
- Orienter vers la permanence du Collectif Drôme Handicap (MDPH) pour aide la rédaction du « projet de Vie »

Vérification possible par le CCAS de la complétude du dossier et pièces annexes

Envoi postal du dossier complet par le demandeur directement à la MDPH (à titre ponctuel, l'envoi peut être assuré par le CCAS)

Pour tout renouvellement : procédure identique 6 mois avant la fin d'ouverture des droits

CONTACT

CCAS Action sociale : 04.75.04.49.00 / ccas@mairie-sp3c.fr / CCAS Pole social 33 av gal de Gaulle
26130 St Paul-3-Châteaux

www.ville-saintpaultroischateaux.fr

AUTRES ORIENTATIONS POSSIBLES

Drôme Solidarité 04 75 79 70 09

Permanence Collectif MDPH au CCAS Pôle Social – 1^{er} mardi du mois